



**Et moi...**

**Prof de  
lettres classiques**



**Statuts**



**Réforme du  
collège**



**Horaires**



**Programmes**



**#SyndicatUtile**



## Rentrée 2015 : nouveaux statuts

### **Les obligations d'enseignement ne sont pas modifiées**

Elles restent de 18 h pour un certifié et 15 h pour un agrégé (+1h supplémentaire qui peut être imposée).

### **Les compléments de service sont mieux pris en compte**

Désormais tout service sur deux communes ou trois établissements donne droit à une heure d'allègement de service (y compris pour les TZR à l'année).

### **Une pondération de 1,1 s'applique en REP+**

Elle est plafonnée aux obligations de service de l'enseignant.

### **L'IMP entre en piste**

Cette indemnité pour mission particulière est destinée à indemniser une série de missions dont certaines étaient jusque-là reconnues par des décharges ou diverses indemnités et d'autres non rémunérées. Le taux simple préconisé est de 1250 €.

Le choix des missions indemnisées doit faire l'objet d'un avis du conseil pédagogique puis du conseil d'administration.



### **CE QUE DÉFEND LE SE-UNSA**

- des effectifs moins lourds dans les classes de collège
- des dotations permettant d'indemniser toutes les missions particulières
- le rétablissement de l'accompagnement éducatif pour tous les collèges



## Rentrée 2016 : réforme du collège et nouveaux programmes

Les nouveaux programmes s'appliqueront tous à la rentrée 2016, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ils définissent les compétences travaillées en français en les articulant plus fortement au socle commun. Ils fournissent des points d'accroche clairement identifiés pour l'EPI LCA.

- Les programmes de langues anciennes seront connus avant la fin du premier trimestre 2015/2016. Ils ont fait l'objet d'une commande particulière de la Ministre au Conseil supérieur des programmes.
- Un enseignement de complément «Langues et civilisations anciennes» de 5 heures est mis en place sur le cycle 4 pour les élèves volontaires. Il est financé grâce aux marges d'autonomie de l'établissement (celles-ci étant multipliées par 6 dans le cadre de la réforme, les moyens sont disponibles).
- Les établissements pourront faire le choix de proposer l'EPI et l'enseignement de complément LCA aux mêmes élèves, sur une partie ou la totalité du cycle 4. Ils pourront aussi faire un autre choix : celui d'offrir l'EPI LCA à un très grand nombre d'élèves afin qu'ils bénéficient tous des apports culturels de cet enseignement.
- Un Epi en 5<sup>ème</sup> permettrait de faire découvrir la culture antique aux élèves.
- Dans les établissements qui le souhaitent, un enseignement de complément en grec peut aussi être proposé.
- Le DNB est revu, tout en conservant des épreuves terminales. Il atteste de la maîtrise du socle commun.
- Le LPC est supprimé et remplacé par un positionnement plus global sur les domaines du socle commun.

### Grille horaire élève

	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Total
2015 Français/LCA	5 h	4 h / 2 h	4 h / 3 h	4,5 h / 3 h	17,5 h / 8 h
2016 Français/LCA	4,5 h	4,5 h / 1 h	4,5 h / 2 h	4 h / 2 h	17,5 h / 5 h

Les professeurs de lettres peuvent bénéficier d'heures profs en plus, pour mettre en place des groupes à effectif réduit ou de la co-animation selon le projet pédagogique.



# L'action du SE-Unsa

## Ce que défend le SE-Unsa

- des EPI et de l'AP qui concernent toutes les disciplines.
- des programmes et un socle commun s'articulant pleinement, pour mettre fin à la double-évaluation des élèves.
- des compétences déclinant des niveaux de maîtrise descriptifs et progressifs.

## Ce que le SE-Unsa a obtenu

- Des heures-profs conséquentes (3 h/classe) pour le travail en groupe réduit ou la co-animation.
- L'intégration de l'enseignement complémentaire (AP+EPI) dans l'horaire des disciplines : c'est une garantie pour la dotation qui évite une baisse des horaires disciplinaires.

## En savoir plus...

- Consultez notre publication «Objectif collège 2016» sur [www.se-uns.org/spip.php?article8296](http://www.se-uns.org/spip.php?article8296)



- RDV sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org) rubrique «Collège 2016»



- Suivez-nous sur les réseaux sociaux avec la balise **#collège2016**

### MIEUX NOUS CONNAÎTRE

- Demandez votre Guide-métier (Certifié, Agrégé ou PEGC) 2015-2016 à votre section académique ou à [lycees.colleges@se-uns.org](mailto:lycees.colleges@se-uns.org)
- Abonnez-vous à notre infolettre (Certifié, Agrégé ou PEGC) sur [www.se-uns.org/spip.php?rubrique830](http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique830)